



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 avril 2024

Derniers jours pour s'inscrire aux concours de recrutement des surveillants pénitentiaires : 1 200 postes à pourvoir

Avec un budget sans précédent de près de 10 milliards d'euros et une réforme historique pour accélérer les carrières et revaloriser les professions, le ministère de la Justice poursuit ses efforts de recrutement en 2024, notamment pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires, troisième force de sécurité de notre pays.

Une nouvelle campagne de recrutement de surveillants pénitentiaires a démarré le 18 mars 2024 avec l'ouverture des inscriptions à deux concours, le premier au niveau national et le second spécifique à l'Île-de-France. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 2 mai 2024.

1 200 postes de surveillants pénitentiaires sont à pourvoir pour renforcer le corps des surveillants pénitentiaires, qui incarne la troisième force de sécurité en France. Acteurs principaux de la détention, les surveillants pénitentiaires assurent la prise en charge des personnes qui sont confiées par l'autorité judiciaire à l'administration pénitentiaire, en veillant notamment à la bonne exécution des obligations pénales et à la sécurité des citoyens. Au quotidien, ils participent également à la lutte contre la récidive, aux côtés des personnels pénitentiaires d'insertion et de probation, en favorisant la réinsertion des personnes détenues.

Une attractivité renforcée

Sous l'impulsion d'Éric Dupond-Moretti, garde des Sceaux, ministre de la Justice, la profession de surveillant pénitentiaire a connu en 2023 plusieurs avancées historiques d'ordre statutaire et indemnitaire, destinées à rendre la carrière beaucoup plus attractive.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, le corps des surveillants pénitentiaires est désormais un corps de catégorie B, dont le recrutement sera effectué à partir de 2025 au niveau baccalauréat. Les deux concours de 2024 (printemps et automne) seront les derniers pour lesquels les candidats pourront postuler avec un niveau brevet des collèges. Le corps de commandement évolue quant à lui vers la catégorie A au 1^{er} janvier 2024.

Une rémunération évolutive

Les lauréats des concours qui intègrent l'ENAP à Agen y suivent durant **6 mois une formation rémunérée**. Cette formation alterne apprentissages théoriques et pratiques à l'école, et stages en établissements pénitentiaires. Les lauréats sont affectés en établissement en tant que stagiaire pendant un an et sont ensuite titularisés fonctionnaires. Depuis le 1^{er} janvier 2024, un surveillant en sortie d'école bénéficie d'une rémunération nette de 1 990€.

En début de carrière, un surveillant pénitentiaire aura vu, entre 2017 et 2024, sa rémunération augmenter de plus de 200 € nets par mois pour passer de 1 770 à 1 990 euros nets mensuels.

- **Elève** : rémunération de 1 441 € (hors primes de stage)

Contacts presse

Cabinet du garde des Sceaux : 01 44 77 63 15 - secretariat-presse.cab@justice.gouv.fr
Bureau de presse : 01 44 77 65 54 - presse-justice@justice.gouv.fr

Tous les communiqués :
www.justice.gouv.fr/presse

- **Surveillant** : rémunération de 1 990 € à 2 746 €
- **Brigadier-chef** : rémunération de 2 301 € à 2 804 €
- **Major** : rémunération de 2 504 € à 3 050 €

Rémunération nette mensuelle au 01/01/2024, y compris primes liées aux fonctions (ICP et PSS), hors heures supplémentaires, dimanches, jours fériés, nuits et primes liées à la situation familiale ou géographique. La rémunération des élèves varie selon qu'ils soient en formation à l'Enap ou en stage.

Un métier de responsabilité avec de larges perspectives de spécialisation et d'évolution

Le métier de surveillant pénitentiaire intervient en lien étroit avec l'ensemble des services de la Justice ainsi que les forces de police et de gendarmerie.

Outre l'affectation en détention dans les établissements pénitentiaires, le métier de surveillant offre une grande diversité de fonctions et permet de se spécialiser dans de nombreux domaines : formateur des personnels, moniteur de sport, membre d'une équipe locale de sécurité (ELSP), membre d'une équipe régionale d'intervention et de sécurité (ÉRIS), agent spécialiste cynotechnique, membre d'une unité hospitalière spécifique, agent de surveillance électronique, armurier, etc.

La profession permet d'évoluer rapidement, notamment vers des fonctions d'encadrement et d'accéder à plusieurs niveaux de responsabilité, grâce à l'accès au corps de commandement.

Deux concours pour devenir surveillant pénitentiaire

Un concours national : à l'issue de leur formation, les lauréats de ce concours choisissent leur affectation parmi l'un des 187 établissements de France, en fonction de leur rang de classement et des postes proposés par l'administration pénitentiaire.

Un concours spécial en Île-de-France : les lauréats de ce concours exerceront en Île-de-France dès leur sortie de formation, et s'engageront à exercer pendant 6 ans dans leur établissement d'affectation. Ils percevront une **prime de fidélisation de 8 000 euros versée en 3 fois, dont 4 000 euros à l'affectation, 1 000 € au bout de 3 ans de service et 3 000 € à l'issue de la 5^{ème} année de service**. Les établissements concernés en Île-de-France sont :

- Les centres pénitentiaires de Bois-d'Arcy, Fleury-Mérogis, Fresnes, Nanterre, Paris-La Santé, Sud Francilien et de Meaux-Chauconin
- Les maisons d'arrêt d'Osny-Pontoise et Villepinte

MODALITÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX CONCOURS

Les inscriptions sont ouvertes du **18 mars au 2 mai 2024**. Un candidat ne peut s'inscrire qu'à un seul concours parmi le concours national et le concours spécial Île-de-France. L'épreuve d'admissibilité se déroulera le 5 juin et sera suivie, pour les admissibles, d'épreuves d'admission du 21 août au 18 septembre 2024. Les résultats seront connus le **18 octobre 2024**.

Il est également possible de devenir surveillant par la reconnaissance des acquis d'expérience professionnelle à l'oral (RAEP) avec 3 ans d'expérience minimum dans la sécurité.

Les candidats doivent :

- Être de nationalité française
- Être âgé de 18 ans minimum à 45 ans maximum au 1^{er} janvier 2023
- Être titulaire du brevet national des collèges, un diplôme ou titre classé au moins de niveau 3
- Être en possession de ses droits civiques et d'un casier judiciaire vierge

Plus d'informations sur lajusticerecrute.fr/devenezsurveillant